

LA COLONISATION.

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Demande prêt.

Usumbura, le 24 octobre 1955.-
den

N°53/ 140 /S.C.S.T.

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur DOCKX, A. Représentant Régional de la Société de Crédit au Colomat et à l'Industrie à BUKAVU, avec l'assurance de ma considération distinguée.
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à KIGALI
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à KIBUNGO

Usumbura, le 24 octobre 1955.-
Le Directeur Provincial du Service de la Colonisation du Ruanda-Urundi,
I. GVIERTMAN,

[Signature]



2615/Agricultion
18/10/55
See 24/01
[Signature]

A Monsieur COPPINH, Jacques (B.P. 69 à KIGALI)
Sous le couvert de Mr. l'Administrateur de Territoire de et à KIGALI.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre n°2810 vous adressée en date du 21 octobre 1955 par Monsieur le Représentant Régional de la Société de Crédit au Colomat et à l'Industrie et dont j'ai reçu copie j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe les formulaires nécessaires pour introduire une demande de prêt à la Société de Crédit au Colomat et à l'Industrie.

Elle doit être adressée en 4 exemplaires au Président du Comité Provincial de la Société de Crédit au Colomat et à l'Industrie du Ruanda-Urundi sous le couvert de l'Administrateur de Territoire où se trouve votre résidence, ce dernier devant émettre ses avis sur votre situation au moment de l'introduction de la demande. A en juger d'après votre lettre du 15 octobre 1955 ce serait actuellement Kigali. Au cas où ce serait toujours Kibungu la présente avec ses annexes devra être transmise à l'Administrateur de ce dernier Territoire.

Dès réception de votre demande un exemplaire devra être transmis sous pli recommandé confidentiel à l'Administrateur du Territoire où se trouve l'entreprise pour laquelle le prêt est sollicité (Commerce ciment à Kigali), exemplaire comportant votre requête et tous documents annexes se rapportant à cette entreprise (contrat, convention...etc), afin que l'Administrateur intéressé puisse émettre ses avis sur la situation de l'entreprise au moment de l'introduction de la demande et retourner les documents à son Collègue de votre résidence.

Etant donné que vous proposez en gage votre concession de Lugendo (jointé contrat B.P. 89 et le certificat d'enregistrement) l'Administrateur du Territoire de Kibungu devra émettre son avis notamment sur l'état actuel de cette concession (constat de mise en valeur et commentaire). -Vous pourriez offrir en gage, si possible les immeubles appartenant aux tiers, en joignant leur accord écrit.

.. / ...

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité d'exposer sur le tableau "Etat des besoins financiers et des recettes" le marche de l'ensemble de vos entreprises durant les années qui suivent l'octroi du crédit. Ce dernier figurera au Reentrées et aux Investissements de la 1er année, tandis que les intérêts - aux "Amortissements" où le remboursement figurera à partir de la seconde année.-Il y a lieu d'y annexer une note exposant séparément la rentabilité de l'entreprise pour laquelle le prêt est sollicité.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Provincial du Service de
la Colonisation du Ruanda-Urundi,
Sé/I. GVIRTMAN,